



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210427-DEC-AG-21-030-AU
Date de télétransmission : 28/04/2021
Date de réception préfecture : 28/04/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Décision du 27 avril 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Convention en prévision de l'organisation et la planification des stages de citoyenneté prononcés à titre d'obligation judiciaire ou de peine - Public milieu ouvert

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

Autres domaines :

- *Conventions ne portant pas sur des domaines exclus du champs des délégations, et en cas d'incidences financière, si le montant est prévu au Budget ;*

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière d'animation et de coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, et qu'à ce titre, elle se propose de coordonner en lien avec le SPIP de Corse, l'organisation et la planification des stages de citoyenneté prononcés à titre d'obligation judiciaire ou de peine ;

Vu la Convention correspondante ;

Décision du 27 avril 2021

OBJET : Convention en prévision de l'organisation et la planification des stages de citoyenneté prononcés à titre d'obligation judiciaire ou de peine - Public milieu ouvert

APPROUVE

Le partenariat expérimental avec le SPIP de Corse, d'une durée de 6 mois ;

DECIDE

De signer la convention, ci annexée, avec le SPIP de Corse, en prévision de l'organisation, la planification et l'encaissement des stages de citoyenneté prononcés à titre d'obligation judiciaire ou de peine pour un public en milieu ouvert ;

DIT

Que la création de la Régie de recettes dédiée à l'encaissement des coûts des stages de citoyenneté fera l'objet d'une nouvelle décision ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 28 AVR. 2021
et publication ou notification
du 28 AVR. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora M. *Nora* RAOUI